

Objet : Soutien à l'organisation du marché des fruits anciens d'Orpierre

Le Comité Syndical a approuvé la participation du Syndicat Mixte des Baronnie Provençales à un projet inter-Parcs consacré aux savoirs écologiques paysans et plus particulièrement à la filière des fruits anciens (délibération n°2012-04-14 du 27 mars 2012). Lors de cette délibération, le Comité Syndical a autorisé le Bureau à prendre les décisions concernant les engagements financiers concernant ce projet. Aussi, lors du Bureau Syndical du 22 mai 2012, un plan de financement a été présenté. Il concerne la gestion, l'exploitation et la valorisation de variétés anciennes (fruits anciens, anciens vergers), ainsi que le transfert de techniques agricoles traditionnelles (délibération n°2012-06-02).

Dans le cadre de ce projet, il apparaît également important de soutenir les actions de diffusion et de communication sur la filière des fruits anciens. Or, le marché des fruits anciens d'Orpierre est une manifestation qui, depuis 9 ans, s'est attachée à faire la promotion des fruits anciens en associant plusieurs démarches :

- promotion de productions locales ;
- connaissance de la biodiversité agricole ;
- diffusion de techniques culturales (greffage, taille).

Cet évènement est également devenu un moment de rencontres entre professionnels du secteur.

Depuis trois ans, le Syndicat Mixte des Baronnie Provençales participe à son organisation en tenant un stand et en animant des tables rondes sur la place des fruits anciens dans la culture et les pratiques des habitants et des agriculteurs de notre région. Ces échanges ont permis de structurer une approche globale du SMBP en faveur de la promotion de la filière des fruits anciens.

Le soutien plus direct à l'organisation du marché des fruits anciens apparaît donc comme le prolongement d'un accompagnement à une manifestation et à une filière en cours de constitution, alors même qu'il s'inscrit dans une démarche plus vaste.

C'est pourquoi, le Président propose :

- **d'attribuer** à l'association « Fruits anciens de l'Orpierrois » une subvention d'un montant de 1 000 euros, destinée à l'organisation de la dixième édition du marché des fruits anciens d'Orpierre qui se déroulera le 29 octobre 2012.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Décide** d'accorder une subvention de 1 000 € à l'association « Fruits anciens de l'Orpierrois », organisatrice du 10^e marché des fruits anciens d'Orpierre pour l'année 2012.

Montant	Destinataire	Affectation comptable
1 000 €	Association « Fruits anciens de l'Orpierrois »	6574

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD